

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

# **BUDGET PRIMITIF 2024**

#### 21/03/2024

#### INTRODUCTION

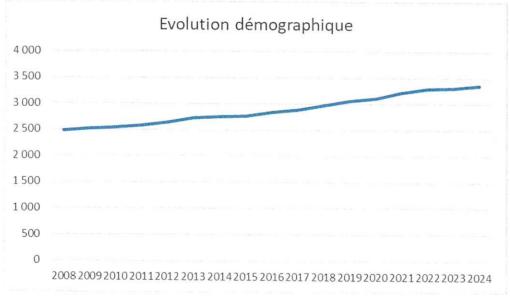
La loi NOTRE du 17 août 2015, dans son article 107, impose que soit joint au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette disposition a été retracée à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le sommaire comprend:

- Présentation générale du budget primitif 2024.
- Section de fonctionnement.
- Section d'investissement.
- Ratios d'analyse financière
- Lexique

Le budget primitif de la commune sera présenté à l'adoption par le Conseil municipal lors de la séance du 3 avril 2024.



# I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

## Principes budgétaires

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires :

- sincérité : ne tenir compte que des prévisions dont le caractère est certain ;
- annualité : ne retracer les prévisions que du 1er janvier au 31 décembre ;
- unicité : l'ensemble du budget doit être présenté dans un document unique ;
- spécialité : les prévisions doivent être détaillées ;
- équilibre.

#### • Fonctionnement et Investissement

Le budget primitif comprend des dépenses et des recettes et deux sections :

- <u>Fonctionnement</u> : toutes les dépenses / recettes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire qui reviennent régulièrement chaque année.
- <u>Investissement</u> : il s'agit des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune.

L'articulation des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement se réalise de la manière suivante :

- La section de fonctionnement dégage un excédent issu du montant supérieur des recettes par rapport aux dépenses.
- L'excédent de fonctionnement est viré à la section d'investissement pour financer avec d'autres recettes propres à cette section les travaux de l'année.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **2 837 767,23** € (2 979 132,19 € pour 2023)
- Section d'investissement : 2 979 128,35 € (3 670 569,81 € pour 2023)

Le budget est présenté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, soit :

- Résultat d'investissement reporté : -1 100 208,35 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 1 763 544,58 €

# II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

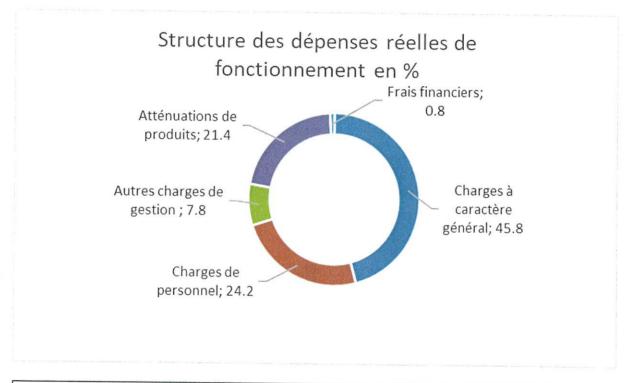
# II-A - Dépenses totales de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se montent à 2 837 767,23 € contre 2 979 132,19 € pour 2023, soit une baisse de 4,7%.

Sur les 2,8 M€ de dépenses, 44% sont constitués du virement à la section d'investissement, soit 1 252 232,23 €. Ce chiffre provient :

- du résultat positif de l'exercice 2023 pour 663 336,23 €
- de l'excédent entre les recettes et les dépenses de cette section pour 588 896 €.

#### II-B - Dépenses réelles de fonctionnement



ANNEES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2023- BP 2024%
Charges à caractère général	372 153	782 540	766 046	556 662	712 555	-6.98
Charges de personnel	317 236	336 393	346 055	356 827	376 675	8.85
Autres charges de gestion	359 374	131 236	110 427	103 066	121 195	9.75
Atténuations de produits	332 598	356924	328 203	330 100	332 798	1.40
Frais financiers	24 120	20 002	16 748	17 063	13 160	-21.42
Dépenses réelles de fonctionnement	1 405 481	1 627 095	1 567 479	1 363 718	1 556 383	-0.71
Opérations d'ordre	24735	24735	28 152	28 152	28 152	0
Excédent de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Total dépenses de fonctionnement	1 430 216	1 651 830	1 595 631	1 391 870	1 584 535	-0.70

La baisse des **charges à caractère général** est portée par la relative maîtrise des fluides (gaz et électricité) et l'abaissement de la participation pour les services techniques à la CCGP. D'autres inscriptions viennent tempérer cette première évolution :

- Création d'une nouvelle rangée de caveaux et cavurnes au cimetière : 54 300 €

- Frais de changement des copieurs écoles, mais compensés en recettes.

- Entretien de réseaux.

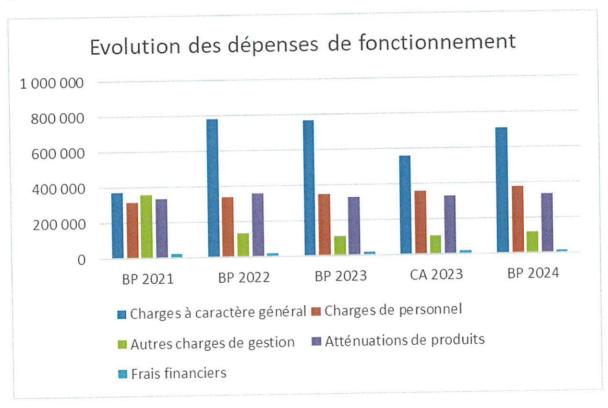
Les **charges de personnel** connaissent une hausse caractérisée par l'application des revalorisations de rémunération de juillet 2023 sur année complète et de début 2024, par l'intégration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et l'inscription du Complément Indemnitaire Annuel.

Enfin, le glissement vieillesse – technicité vient aussi impacter ces charges.

Les autres charges de gestion accueillent une hausse prévisionnelle marquée par les indemnités aux élus, qui suivent les charges de personnel, le versement au budget du CCAS et le changement d'imputation de la subvention à la coopérative de l'école maternelle.

Les atténuations de produits restent quasi stables et seulement caractérisées par les hausses de restitution de dégrèvement (non notifié) et du FPIC.

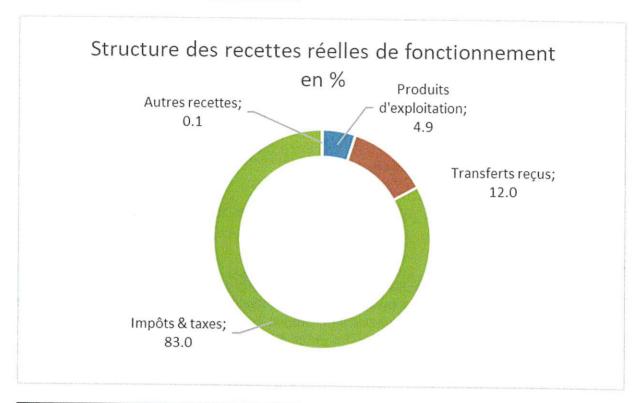
La baisse des **frais financiers** s'explique par la courbe d'extinction de la dette, qui rentre en phase d'accélération.



#### II-C - Recettes totales de fonctionnement

Sur les 2,8 M€ de recettes, 23% sont constitués du résultat positif de l'exercice 2023 pour 663 336,23 €.

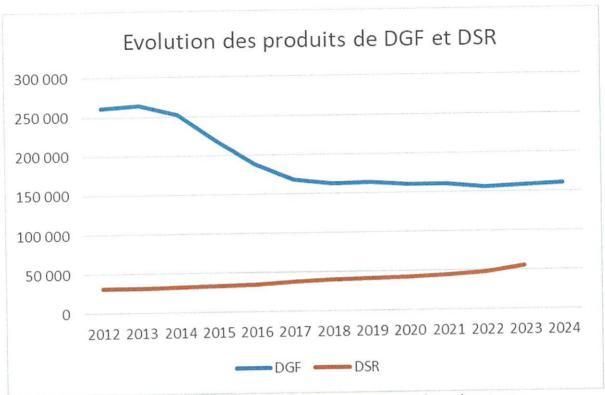
II-D - Recettes réelles de fonctionnement



ANNEES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2023- BP 2024%
Produits d'exploitation	67 568	72 406	87 050	130 613	107 200	23.1
Transferts reçus	249 135	242 944	248 347	279 524	261 351	5.2
Impôts & taxes	1 595 980	1 696 537	1811737	1 864 704	1 804 380	-0.4
Autres recettes	13 518	21 402	100	50 576	1 500	1 400
Recettes réelles de fonctionnement	1 926 201	2 033 289	2 147 234	2 325 417	2 174 431	1.3
Opérations d'ordre	0	0	0	0	0	
Excédent antérieur	935770	1800125	831 898	831 898	663 336	-20.3
Total recettes de fonctionnement	2 861 971	3 833 414	2 979 132	3 157 315	2 837 767	-4.7

La hausse des **produits d'exploitation** est marquée par les revenus des immeubles et notamment les locations de salle, par des produits exceptionnels (remboursement de sinistre) et l'évolution et par les versements pour l'Agence Postale.

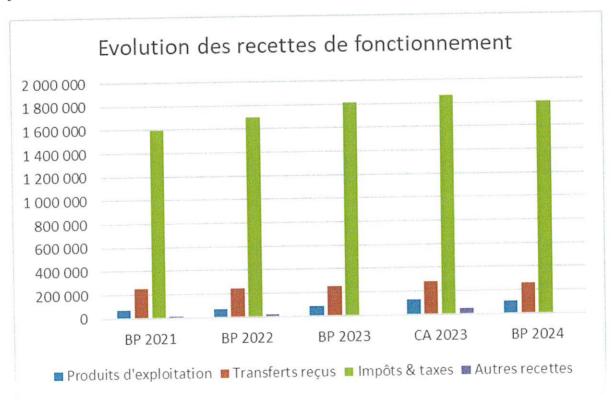
Les transferts reçus présentent une hausse caractérisée par l'évolution du produit de DGF, par la dotation de fonctionnement du dispositif de recueil des cartes d'identités et passeports. Plusieurs recettes sont encore en attente de notification des montants définitifs.



Les explications de la baisse du produit des impôts et taxes sont les suivantes :

- Proposition de neutralisation de la revalorisation des valeurs locatives sur les taxes locales via une baisse des taux par application d'un coefficient de variation de 0,963820.
- Abaissement de la prévision pour les droits de mutation à titre onéreux.

Les autres recettes sont très fortement en hausse, mais représentent peu de crédits : indemnités journalières et mandats annulés, dont la prévision est difficile.



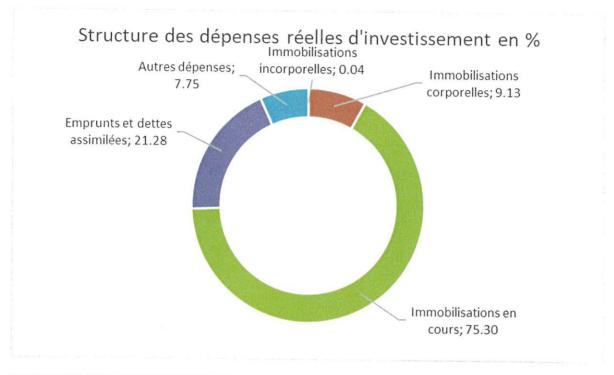
## III - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 2 979 128,35 € contre 3 670 569,81 € en 2023.

### III – A – <u>Dépenses totales d'investissement</u>

Les 2,9 M€ de dépenses sont constitués à 19% par le déficit antérieur de la section d'investissement pour 566 801,60 €.

III – B – <u>Dépenses réelles d'investissement</u>



ANNEES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Immobilisations incorporelles	25 400	1 350	105 000	780
Immobilisations corporelles	44 340	38 200	269 156	159 850
Immobilisations en cours	1 670 500	2 092 300	872 000	1 318 250
Emprunts et dettes assimilées	147 060	148 439	150 102	136 110
Autres dépenses	17 930	113 532	270 155	135 720
Dépenses réelles d'investissement	1 905 230	2 393 821	1 666 413	1 750 710
Opérations d'ordre	0	0	13 980	21 960
Déficit d'investissement	0	62 616	949 287	566 801
RAR	402 835	122 112	1 040 889	639 656
Total dépenses d'investissement	2 308 065	2 578 549	3 670 569	2 979 127

Les <u>immobilisations incorporelles</u> complètent un report de 2023 sur l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois.

Les immobilisations corporelles partagent les crédits pour opérations de petite envergure réparties dans les bâtiments communaux, la voirie, les réseaux, du matériel ou des acquisitions foncières.

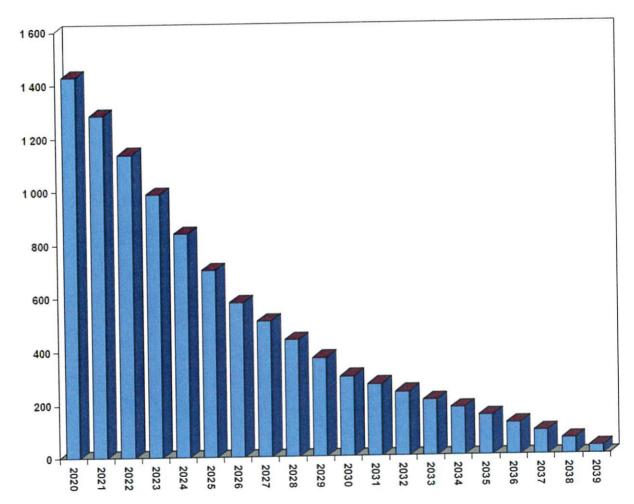
Les immobilisations en cours prévoient les crédits pour des opérations structurantes pluriannuelles réparties autour de deux projets principaux :

- Création d'une chaufferie bois déchiqueté et réseau de chaleur.

- Programme pluriannuel de création de liaisons et équipements cyclables.

Ces opérations sont inscrites sous forme d'Autorisation de Programme / Crédits de paiement. Des opérations sur l'année complètent les inscriptions autour de travaux de rénovation de bâtiments et d'équipements, de lutte contre les inondations et de création d'éclairage.

La dette poursuit sa courbe d'extinction présentée ci-dessous.



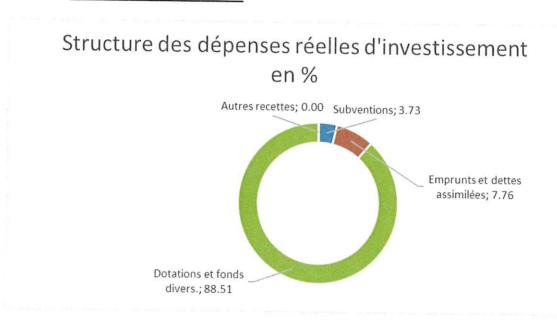
La structure de la dette de la commune de Doubs se compose de 5 produits :

- 4 à la Banque Populaire,
- 1 à la Caisse d'Epargne.

Prêteur	Capital	Annuités de l'exercice						
	restant dû au 01/01/2024	Capital	Evol. En % / N-1	Intérêts	Evol. En % / N-1			
Banque Populaire	598 273 €	96 103 €	-9.37%	9 946 €	-20,8%			
Caisse d'Epargne	240 000 €	40 000 €	0	3 360 €	-14,2%			

Les autres dépenses sont marquées par un reversement de taxe d'aménagement à un pétitionnaire et un versement pour le budget annexe des panneaux solaires sur l'Espace Rives du Doubs.

III - C - Recettes d'investissement



ANNEES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Subventions	69 000	25 870	25 200	58 500
Emprunts et dettes assimilées	136 000	66 898	0	121 825
Dotations et fonds divers.	322 939	141 700	1 625 610	1 389 208
Dont 1068	82 939	0	1 397 610	1 100 208
Autres recettes	4 500	0	0	0
Recettes réelles d'investissement	532 439	234 468	1 650 810	1 569 533
Opérations d'ordre	24 735	24 735	43 692	50 112
Excédent d'investissement	319 895	73 760	0	0
RAR	0	64 000	592 566	106 250
Total recettes d'investissement	877 069	396 963	2 287 068	1 725 895

Les **subventions** concernent les produits obtenus en 2023 et non reportés, qu'il est nécessaire d'inscrire à nouveau en 2024. Ils portent sur la DETR pour le Groupe scolaire, le SYDED pour l'éclairage public et la CAF pour le pumptrack.

Les dotations et fonds divers comprennent la taxe d'aménagement pour 99 000 €, le FCTVA pour 190 000 € et les excédents de fonctionnement capitalisés pour 1 100 208 €.

Les opérations d'ordre sont les amortissements et l'intégration d'une étude de faisabilité.

Les **restes à réaliser** (RAR) sont les subventions obtenues, non complètement soldées en 2023 et reportées. Elles concernent la Région (66 250 €) et le Département (40 000 €) pour les travaux de création d'un réfectoire scolaire et de salles de classes.

#### IV - RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

#### IV-A - Epargne

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette avec les indicateurs de calcul.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, c'est-à-dire à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à la capacité d'autofinancement de la commune. Elle est composée de l'épargne brute, diminuée de l'amortissement annuel du capital de la dette.

ANNEES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2023- BP 2024%
Recettes réelles de fonctionnement (€)	1 926 201	2 033 289	2 147 234	2 325 417	2 174 431	1.27
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	1 405 481	1 627 095	1 567 479	1 363 718	1 556 383	-0.71
<b>Epargne brute (€)</b>	520 720	406 194	579 755	961 699	618 048	6.61
Taux d'épargne brute (%)	27	20	27	41	28	0.01
Amortissement du capital de la dette (€)	146 840	148 438	150 101	150 101	136 110	-9.32
Epargne nette (€)	373 880	257 756	429 654	811 598	481 938	12.17
Encours de dette (€)	1283653	1136813	988 734	988 734	960 098	-2.90
Capacité de désendettement (Années)	2.47	2.80	1.71	1.03	1.55	2.70

#### IV-B - Dette

L'examen de la dette s'exprime par ratios d'endettement au 1er janvier 2024 :

- Encours de dette / Population : 838 273 € / 3 349 hab. = **250** € / hab.
- Encours de dette / Population (Autres communes de la strate 2000 à 3500 hab.) : 669 € / hab. (Chiffre 2022).
- Capacité de désendettement : 1,55

Le dernier ratio signifie que la commune mettrait 1 an et 6 mois à rembourser la totalité de sa dette si elle mobilisait toute sa capacité d'autofinancement à cette charge. La pratique comptable considère qu'au-delà d'une durée de 10 à 12 ans, l'endettement devient préoccupant.

# **V – LEXIQUE & DEFINITIONS**

CAF: Caisse d'Allocations Familiales.

CCGP: Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

DMO: Direction des Moyens Opérationnels, Services Techniques.

Loi NOTRE : Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

SYDED : Syndicat Départemental d'Electrification du Doubs.

TCCFE: Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

VRD: Voirie et Réseaux Divers.

Charges à caractère général : Charges récurrentes d'entretien de voirie, réseaux ou de bâtiments, de fluides et de petit équipement.

Atténuations de produits : Recettes touchées par la commune, qui doivent être reversées à un autre organisme.

Produits d'exploitation : Sommes issues du domaine communal (redevance d'occupation du domaine public, vente de concessions et caveau au cimetière, excédents des budgets annexes) et des produits de gestion courante (loyers des logements et des salles.

Transferts reçus : Dotations et compensations versées par l'Etat sur le fonctionnement, au titre de la solidarité rurale, sur la fiscalité et sur la récupération de la TVA.

Impôts et taxes : Produit des recettes fiscales provenant des ménages, de la publicité extérieure, des droits de mutation à titre onéreux de la TVA et des entreprises via un reversement par la CCGP.

Autres recettes : Recettes exceptionnelles, qui sont par essence difficiles à prévoir, et les atténuations de charges.